



# Première STMG 2025-2026

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves au plan national. Elle œuvre pour les principes de **Laïcité**, d'**Egalité des chances** et de **Gratuité** qui restent les valeurs fondamentales du système éducatif.

Partenaire important des pouvoirs publics, elle est présente au plan national, régional, départemental et local dans toutes les instances de concertation de l'éducation nationale.

Adhérer à la FCPE Jean Perrin, c'est :

S'INFORMER ET  
ETRE INFORME

AGIR POUR LA  
REUSSITE DE TOUS  
LES ELEVES

PROPOSER ET  
PARTAGER

C'est aussi :

- **Des élus-es qui vous accompagnent et vous représentent** au Conseil d'Administration, dans les différentes commissions ainsi qu'aux conseils de classes.
- **Un cofinancement de projets éducatifs et collectifs en partenariat** avec les équipes pédagogiques et les différentes associations d'élèves : maison des lycéens, association sportive, musicale ...
- **Une bourse aux livres scolaires** organisée, chaque année, par la FCPE, **par et pour les parents adhérents bénévoles**. En fin d'année les jeunes restituent les manuels prêtés avec l'obligation de les rendre en bon état et permettre ainsi à d'autres d'en bénéficier l'année suivante...

Cette bourse aux livres fonctionne aux **conditions suivantes** :

- **1 CHEQUE D'ADHESION DE 11€ obligatoire** à la commande : pour bénéficier de ce service, il faut être **adhérent**. Ou 1 chèque de 1 € si, un autre enfant de la fratrie, adhère à la FCPE dans un établissement du département à la rentrée prochaine, sur présentation d'un *justificatif d'adhésion*.
- **1 CHEQUE DE 55€ obligatoire**, pour réserver la commande de manuels scolaires. Le **paiement peut ensuite se faire soit avec ce CHEQUE, soit par CARTE BANCAIRE soit avec la CARTE GENERATION HDF de la région**. Ce dernier mode de paiement est gratuit et offert à tous et toutes. Dans ce cas, le chèque de 55 € sera détruit. Pour en bénéficier, effectuer la demande dès début juillet sur le site de la région Hauts de France : <http://www.generation-npdep.fr/categorie/actuscarte/> et **envoyer impérativement une copie de la carte par mail avant la rentrée**.
- **1 CHEQUE DE CAUTION DE 150€** non encaissé et détruit en fin d'année (*bloqué dans le dossier en cas de non-restitution, perte ou détérioration des livres prêtés. Selon le montant du préjudice subit, une facture sera alors établie*)
- **EN OPTION : 1 CHEQUE de 53 €** pour commander une calculatrice (TI-82) **ou 1 CHEQUE de 74€** pour une calculatrice (TI-83 Python), si des jeunes se destinent plutôt à des études scientifiques post bac, il est conseillé d'attendre et de voir avec les enseignants.

A VOS AGENDAS !

**Commandes des manuels pour le passage en 1<sup>er</sup> STMG : Le 2 juillet 2025 de 14h à 17h.**

Après dépôt des dossiers d'inscription au lycée, **déposer impérativement le jour même à la FCPE en salle A001 votre commande complète et les 3 chèques correspondants, libellés à l'ordre de la FCPE Jean Perrin avec au dos le nom, prénom de l'élève et le niveau « 1<sup>ER</sup> STMG »**

**Distribution des manuels : le jour de la rentrée (1<sup>er</sup> septembre) (remise des livres UNIQUEMENT)**

**ATTENTION : Le paiement des livres doit être fait lors du dépôt des commandes.** Si vous souhaitez régler les livres avec la carte HDF, une copie de la carte devra nous être communiquée avant la rentrée. A défaut, le chèque de 55 € sera encaissé. Merci d'être vigilant.

**RAPPEL :** Le Conseil Régional offre à tous les lycéennes et lycéens une carte « Génération #HDF » d'une valeur de 55 € pour la première, utilisable pour le prêt de manuels et/ou l'achat de fournitures scolaires et d'équipement sportif. Ce crédit était utilisable jusqu'au 20 décembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour l'obtenir ou la réactualisée, connectez-vous sur le site : <http://www.generation-npdep.fr/categorie/actuscarte/> dès que vous connaissez l'affectation de votre enfant et suivez les instructions.



Cadre réservé à la FCPE

Paiement Livres :

LE :

Saisi par :

CARTE HDF

CB

CHEQUE

## PREMIÈRE STMG 2025-2026

### **BON D'ADHÉSION ET COMMANDE** (à compléter)

Merci d'écrire en **LETTRES MAJUSCULES** pour une relecture plus aisée et éviter les erreurs

Nom, prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Nom, prénom du parent adhérent : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. parent : ..... Mail parent ... ..

N° de la carte HDF (*pas le n° de dossier*) .....

➤ **BON DE COMMANDE** (à compléter, à signer et à déposer le 2 juillet de 14h à 17h en salle A001)

• **Langues choisies pour le tronc commun** (2)

LV1 :  Anglais

Allemand

LV2 :  Anglais

Allemand

Espagnol

Euro Anglais

Euro Allemand

- **Livres tronc commun :**  Français  Maths  Gestion et Finance  Mercatique (marketing)  
 Ressources humaines et communication

➤ **PIÈCES À FOURNIR impérativement** en complément de ce bulletin d'adhésion et de la commande :

**3 chèques obligatoires** (quel que soit le mode de paiement choisi)

(à l'ordre de la FCPE du lycée Jean Perrin avec au dos nom, prénom et le niveau 1<sup>ère</sup> STMG)

• **11€** : Adhésion annuelle à la FCPE du lycée JP ou **1€** : Si un autre enfant de la fratrie adhère à la FCPE dans un autre établissement à la rentrée prochaine ou **21€** : Adhésion solidaire à la FCPE si vous le souhaitez.

• **55€** : Commande de manuels scolaires avec restitution des livres en fin d'année.

Règlement possible avec la carte HDF de la région (copie à envoyer par mail avant la rentrée, dans ce cas le chèque de 55€ sera détruit) ou par carte bancaire

• **150€** : Caution (bloquée dans le dossier jusqu'en juin en cas de non-restitution lors du retour des livres, perte ou détérioration des livres reçus. Selon le montant du préjudice subit, une facture sera établie)

(facultatif) **1 Chèque de 53€** : Calculatrice TI-82 Advanced ou  **1 chèque de 74€** : Calculatrice TI-83 Advanced Premium Python

➤ **Je souhaite régler les livres :**  avec la carte HDF  par Carte Bancaire  par Chèque

**(Rappel ! Si la carte HDF n'a pas été communiquée avant la rentrée ou que son solde est insuffisant, le chèque de 55€ sera encaissé)**

**Je souhaite :** (cocher la ou les case(s) correspondante(s) :

Participer aux activités de l'association

Être candidat(e) au Conseil d'Administration

Être délégué(e) FCPE aux Conseils de Classe

Date : ...../...../2025

Signature du parent :

la FCPE Jean Perrin ou par courriel à [presidentfcpejeanperrin@gmail.com](mailto:presidentfcpejeanperrin@gmail.com). Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL